PREFET DU NORD

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 57 - MARS 2015

SOMMAIRE

59_D D C S_Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord

Arrêté N °2015072-0002 - Arrêté portant subdélégation de Madame Annick PORTES
pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques à certains agents de la Direction Départementale de la Cohésion sociale du Nord 1

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Décision N °2015072-0003 - Décision N ° 11/2015 portant mesure temporaire de restriction de navigation 5

59_Préfecture du Nord

Secrétariat général

Arrêté N °2015063-0004 - Arrêté préfectoral instituant les commissions de contrôle à l'occasion des élections des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015 8

Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité

Arrêté N °2015072-0001 - Arrêté modificatif fixant la composition du jury relatif au concours restreint de maîtrise d'oeuvre organisé en vue de la construction d'un bâtiment à usage de bureaux et restructuration/ réhabilitation de bâtiments en locaux de service et techniques pour le groupement de gendarmerie départementale du Pas- de- Calais (GGD62), quartier Baudimont à ARRAS. 16

PREFET DU NORD

Arrêté n °2015072-0002

signé par
Annick PORTES, directice départementale de la cohésion sociale du Nord

le 13 Mars 2015

59_D D C S_Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord

Arrêté portant subdélégation de Madame Annick PORTES pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques à certains agents de la Direction Départementale de la Cohésion sociale du Nord

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction
Départementale de la
Cohésion sociale du
Nord

Secrétariat Général

Arrêté portant subdélégation de la signature de Madame Annick PORTES pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques à certains agents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord

---

La Directrice départementale de la cohésion sociale du Nord

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances,

Vu la loi n° 68 – 1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n°2012-1246du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 76,

Vu le décret du 30 avril 2014 portant nomination de M. Kleber ARHOUL, préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord,

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Monsieur Jean-François CORDET, Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord,

Vu la circulaire interministérielle du 9 janvier 2014 relative à la révision de la cartographie des programmes et à la suppression des unités opérationnelles départementales (UO) des programmes 163 et 219,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 4 septembre 2012 nommant Madame Annick PORTES, directrice départementale de la cohésion sociale du Nord à compter du 10 septembre 2012,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 août 2014, portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques imputées sur le budget de l'État à Madame Annick PORTES, Directrice départementale de la cohésion sociale du Nord,

Vu l'arrêté n°2014031-0004 du 31 janvier 2014 portant subdélégation de la signature de Madame Annick PORTES pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques à certains agents de la direction départementale de la cohésion sociale du Nord,

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la cohésion sociale du Nord.

ARRÊTE

Article 1er – En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2012, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annick PORTES, la délégation de signature qui lui est conférée, est exercée par Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annick PORTES et de Monsieur Jean-Philippe GUILLOTON, la délégation de signature qui leur est conférée, est exercée par Monsieur Jésus DIEZ, Secrétaire Général, Attaché des affaires sociales ou par Madame Maryse BENJAMIN, inspectrice de la Jeunesse et des sports.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de Madame Annick PORTES, de Monsieur Jean Philippe GUILLOTON, de Monsieur Jésus DIEZ et de Madame Maryse BENJAMIN, la délégation de signature qui leur est conférée, est exercée par ordre de priorité :

- par Madame Sylvie LABARE, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,
- par Madame Ghislaine DESSAINT-POCHON, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale,
- par Madame Audrey ANTSON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- par Monsieur Patrick PIRET, inspecteur de la Jeunesse et des sports,
- par Monsieur Jean-Luc CAUDMONT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale,
- par Monsieur Nicolas DELDYCKE, professeur de sports,
- par Madame Angélique DEPONDT, attachée d'administration des affaires sociales,
- par Monsieur Emile OBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat,
- par Madame Elodie JANIN, Attachée d'administration,
- par Madame Céline PENET, Contractuelle de Catégorie A,
- par Madame Chantal DERECOURT, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- par Monsieur Cyril VALLEE, inspecteur de l'action sanitaire et social,
- par Madame Véronique COEUGNART, attachée d'administration des affaires sociales,
- par Madame Mathilde DUVAL, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- par Monsieur Abdelkader HARIZI, Contractuel de Catégorie A,
- par Monsieur Régis ZALEWSKI, secrétaire administratif des ministères sociaux.

Article 3 - La directrice de la DDCS du Nord donne délégation aux agents suivants dont certains également mentionnés à d'autres titres dans le présent arrêté :

- Monsieur Jésus DIEZ, Attaché des affaires sociales,
- Madame Maryse BENJAMIN, inspectrice de la jeunesse et des sports,
- Madame Sylvie LABARE, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,
- Madame Ghislaine DESSAINT-POCHON, inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale,
- Madame Audrey ANTSON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- Monsieur Nicolas DELDYCKE, professeur de sports,
- Madame Angélique DEPONDT, attachée d'administration des affaires sociales,
- Monsieur Emile OBERT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat,
- Madame Céline PENET, contractuelle de Catégorie A,
- Monsieur Abdelkader HARIZI, contractuel de Catégorie A,
- Madame Martine BEAUMONT, secrétaire administrative de classe supérieure des ministères sociaux,
- Madame Marie-Line KOSLOFF, secrétaire administrative de classe supérieure des ministères sociaux,
- Madame Magalie MAIRESSE, secrétaire administrative des ministères sociaux,
- Monsieur Régis ZALEWSKI, Secrétaire administratif des ministères sociaux,
- Monsieur Thibault VALLOIS, secrétaire administratif des ministères sociaux,
- Madame Virginie TOURBIER, adjoint administratif de 1ère classe des ministères sociaux,
- Monsieur Didier LEGRAND, adjoint administratif de 1ère classe des ministères sociaux,
- Madame Muriel BROSSAULT, adjoint administratif de 2ème classe des ministères sociaux.

A l'effet de valider, dans l'application financière CHORUS Formulaires, les transactions liées à l'exécution des dépenses et des recettes non fiscales, sur l'ensemble des dossiers attachés à l'unité opérationnelle (UO) DDCS du Nord.

Article 4 - La directrice de la DDCS du Nord donne délégation aux agents suivants également mentionnés à d'autres titres dans le présent arrêté :

- Madame Maryse BENJAMIN, inspectrice de la jeunesse et des sports,
- Madame Audrey ANTSON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale,
- Madame Céline PENET, contractuelle de Catégorie A,
- Monsieur Régis ZALEWSKI, secrétaire administratif des ministères sociaux.

A l'effet de procéder aux opérations budgétaires dans l'application informatique financière de l'Etat (CHORUS cœur).

Article 5 - La signature des agents habilités sera accréditée auprès du comptable payeur général.

Article 6 – L'arrêté du 31 janvier 2014 portant subdélégation de la signature de Madame Annick PORTES pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes publiques à certains agents de la direction départementale de la cohésion sociale du Nord est abrogé,

Article 7 - Le présent arrêté prend effet à compter de la date de parution au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Article 8 - Madame Annick PORTES, Directrice Départementale de la cohésion sociale du Nord, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis à Monsieur le Préfet de la Région Nord Pas de Calais, Préfet du Nord, à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Nord – Pas de Calais, Directeur Départemental du Nord et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 13 mars 2015

Pour le Préfet,
La directrice Départementale
De la cohésion sociale du Nord

Annick PORTES

PREFET DU NORD

Décision n °2015072-0003

signé par
Jean- Marie LESTIENNE, responsable du pôle navigation intérieure

le 13 Mars 2015

59_D D T M_ Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

Décision N ° 11/2015 portant mesure temporaire de restriction de navigation

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Décision N° 11/2015
portant mesure temporaire de restriction de navigation

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur,
Commandeur dans l'Ordre national du Mérite

Vu le code des transports et notamment son l'article A 4241-26;

Vu les articles L. 2132-7 et L.2132-8 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau;

Vu l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de navigation intérieure ;

Vu la circulaire interministérielle du 24 janvier 2013 relative aux actes et mesures de police de la navigation intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2014 portant délégation de signature à M. Philippe LALART directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 août 2014 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;

Vu la demande en date du 27 janvier 2015 de Monsieur le Vice-président de l'Espace Public Ecologie et Services Urbains de Lille Métropole relative à un retrait de tablier provisoire à la station de Marquette sur la Marque canalisée ;

Vu l'avis favorable du directeur territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France ;

DECIDE

Article 1 :
Le retrait du tablier provisoire à la station de Marquette sur la Marque canalisée au PK 1.00, sur la commune de Marquette débute le 16 mars 2015 et s'achève le 27 mars 2015.

Article 2 :
Il y aura un arrêt de navigation les 23-24 et 25 mars 2015 de 8 h à 12 h sur la voie d'eau citée ci-dessus.

Article 3 :
La mesure définie en article 1 fait l'objet d'un plan de signalisation en application du point 3 de l'article A.4241-26 du Code des Transports avec validation par le gestionnaire de la voie d'eau. Le maître d'ouvrage a la charge d'assurer d'une part la mise en œuvre des dispositions prévues par le dit plan et d'autre part de veiller à sa maintenance pendant la durée des travaux. Les usagers de la voie d'eau sont tenus de respecter strictement la signalisation mise en place.

Article 4 :
Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, le directeur territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France, le Vice-président de l'Espace Public Ecologie et Services Urbains de Lille Métropole le chef de la brigade fluviale de gendarmerie nationale, le maire de Marquette, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord et diffusée par voie d'avis à la batellerie.

Fait à Douai, le 13 MARS 2015

Pour le Préfet et par délégation,
le responsable du pôle navigation intérieure,

Jean-Marie Lestienne

Copies adressées à :
Préfecture de Lille
SDIS 59
Mairie de Marquette
Directeur territorial Nord-Pas-de-Calais de Voies navigables de France
Le Vice-président de l'Espace Public Ecologie et Services Urbains de Lille Métropole
Le chef de la brigade fluviale de gendarmerie nationale

Direction départementale des territoires et de la mer
Délégation à la mer, au littoral et à la navigation intérieure
Pôle navigation intérieure
123, rue de Roubaix - CS 20839 59508 Douai cedex
Tél : 03.27.94.55.60 – Fax : 03.27.94.55.69
Horaires d'ouverture au public :
du lundi au vendredi de 9h00-11h30/14h00-16h00

PREFET DU NORD

Arrêté n °2015063-0004

signé par
Gilles BARSACQ, secrétaire général

le 04 Mars 2015

59_Préfecture du Nord
Secrétariat général
DRLP - Direction Réglementation et Libertés Publiques

Arrêté préfectoral instituant les commissions de contrôle à l'occasion des élections des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Secrétariat général
de la préfecture du Nord

Direction
De la Réglementation et
des Libertés Publiques

Bureau de la citoyenneté
Elections

Arrêté préfectoral instituant les commissions de contrôle à l'occasion des élections des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de l'ordre de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le Code électoral,

Vu le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;

Vu les ordonnances du président de la Cour d'appel de Douai ;

Vu les propositions des sous-préfets d'Arrondissement ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture du Nord.

ARRÊTE

Article 1er – Les commissions de contrôle des opérations de vote, instituées à l'occasion de l'élection des conseillers départementaux des 22 et 29 mars 2015, sont composées conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 – Chacune de ces commissions doit être installée au plus tard le mardi 17 mars 2015.

Article 3 – Les membres de la commission et les délégués désignés par le président peuvent :

- à titre préventif, adresser aux bureaux de vote, sous forme verbale, tous conseils et observations qui pourraient sembler judicieux en vue d'obtenir le respect des dispositions du code électoral ;
- exiger l'inscription d'observations au procès-verbal avant ou après la proclamation des résultats.

Le président de chaque commission peut saisir le procureur de la République de toutes les infractions, irrégularités ou fraudes éventuellement constatées.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture du Nord, les sous-préfets et les présidents et membres des commissions de contrôle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et notifié aux maires des communes concernées ainsi qu'à chacun des membres des commissions précitées.

Lille, le 4 mars 2015

Pour le Préfet,
Le secrétaire général,

Gilles BARSACQ

Siège de la commission	Composition de la commission	
MAUBEUGE	1er tour	
	Président	. Monsieur Jean-Philippe OTT, juge au tribunal de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe
	Membre	. Madame Céline MIETKA, juge des enfants au tribunal de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe
	Suppléant	. Monsieur Fabien WATREMET, vice-président au tribunal de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Dominique STRUWECKER
	2ème tour	
	Président	. Monsieur Matthieu DUCLOS, président du tribunal de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe
	Membre	. Madame Sylvie DACREMONT, vice-présidente au tribunal de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe
	Suppléant	. Monsieur Fabien WATREMET, vice-président au tribunal de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Dominique STRUWECKER
CAMBRAI	1er tour	
	Président	. Madame Clotilde VANHOVE, juge au tribunal de grande instance de Cambrai
	Suppléant	. Madame Elisabeth GROS, vice-présidente au tribunal de grande instance de Cambrai chargée du service du tribunal d'instance
	Membre	. Madame Sophie LEGRAND, juge des enfants au tribunal de grande instance de Cambrai
	Suppléant	. Monsieur Cyril LAPEYRONNIE, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Cambrai
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Jean-Philippe POTAUX
	2ème tour	
	Président	. Madame Françoise DORNIER, présidente du tribunal de grande instance de Cambrai
	Suppléant	. Madame Emilie JOUSSELIN CALBO, juge au tribunal de grande instance de Cambrai
	Membre	. Madame Catherine PONCET, vice-présidente au tribunal de grande instance de Cambrai
	Suppléant	. Madame Caroline VILNAT, juge au tribunal de grande instance de Cambrai
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Brigitte DENIMAL
DOUAI	1er tour	
	Président	. Madame Agathe ALIAMUS, vice-présidente au tribunal de grande instance de Douai
	Suppléant	. Madame Fabienne LE ROY, présidente du tribunal de grande instance de Douai
	Membre	. Madame Marielle POLLET, vice-présidente chargée des fonctions de juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Douai
	Suppléant	. Madame Judith HAZIZA, juge placée affectée au tribunal de grande instance de Douai
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Cédric DAMIENS
	2ème tour	
	Président	. Madame Laurence GOSTEAU, vice-présidente au tribunal de grande instance de Douai chargée du service du tribunal d'instance
	Suppléant	. Madame Fabienne LE ROY, présidente du tribunal de grande instance de Douai
	Membre	. Madame Judith HAZIZA, juge placée affectée au tribunal de grande instance de Douai
	Suppléant	. Madame Marielle POLLET, vice-présidente chargée des fonctions de juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Douai
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Pascal PETIT
COUDEKERQUE-BRANCHE	1er tour	
	Président	. Madame Mathilde LOISEAU, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Membre	. Maître Daniel THIENPOENT, avocat au barreau de Dunkerque
	Suppléants	. Madame Anaïs VRAIN, juge des enfants au tribunal de grande instance de Dunkerque
		. Madame Aurélie VITTEAUT, juge placée affectée au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Catherine PORZIEMSKY
	2ème tour	
	Président	. Madame Laure CAVAIGNAC, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Membre	. Maître Daniel THIENPOENT, avocat au barreau de Dunkerque
	Suppléants	. Monsieur Olivier ROUSSEAU, juge au tribunal de grande instance de Dunkerque
		. Madame Céline SYSKA, juge des enfants au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Catherine PORZIEMSKY

Siège de la commission	Composition de la commission	
DUNKERQUE	1er tour	
	Président	. Monsieur Guillaume SALOMON, président du tribunal de grande instance de Dunkerque
	Membre	. Maître Valérie ROBERT, avocate au barreau de Dunkerque
	Suppléants	. Madame Anaïs VRAIN, juge des enfants au tribunal de grande instance de Dunkerque
		. Madame Aurélie VITTEAUT, juge placée affectée au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Catherine KUPER
	2ème tour	
	Président	. Monsieur Thierry DANIEL, vice-président au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Membre	. Maître Charlotte CATRIX, avocate au barreau de Dunkerque
	Suppléants	. Monsieur Olivier ROUSSEAU, juge au tribunal de grande instance de Dunkerque
		. Madame Céline SYSKA, juge des enfants au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Sophie THOMERET
GRANDE-SYNTHE	1er tour	
	Président	. Madame Pauline MIMIAGUE, vice-présidente placée affectée au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Membre	. Maître Françoise DEVARENNE-LAMOUR, avocate au barreau de Dunkerque
	Suppléants	. Madame Anaïs VRAIN, juge des enfants au tribunal de grande instance de Dunkerque
		. Madame Aurélie VITTEAUT, juge placée affectée au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Annie DUYTSCHE
	2ème tour	
	Président	. Madame Sophie DE BRIER, vice-présidente au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Membre	. Maître Françoise DEVARENNE-LAMOUR, avocate au barreau de Dunkerque
	Suppléants	. Monsieur Olivier ROUSSEAU, juge au tribunal de grande instance de Dunkerque
		. Madame Céline SYSKA, juge des enfants au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Annie DUYTSCHE
HAZEBROUCK	1er tour	
	Président	. Madame Sonia BOUSQUEL, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Membre	. Maître Bertrand WATTEZ, avocat au barreau de Dunkerque
	Suppléants	. Madame Anaïs VRAIN, juge des enfants au tribunal de grande instance de Dunkerque
		. Madame Aurélie VITTEAUT, juge placée affectée au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Christine PATOT
	2ème tour	
	Président	. Madame Laure BERNARD, juge au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Membre	. Maître Thierry COURQUIN, avocat
	Suppléants	. Monsieur Olivier ROUSSEAU, juge au tribunal de grande instance de Dunkerque
		. Madame Céline SYSKA, juge des enfants au tribunal de grande instance de Dunkerque
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Christine PATOT
ARMENTIERES	1er tour	
	Président	. Monsieur Richard FOLTZER, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Sandrine PROVENSAL, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Monsieur Jean-Marc HERBAUT,vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Christian BOMART
	2ème tour	
	Président	. Madame Anne REGENT, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille chargée du service du tribunal d'instance de Lille
	Membre	. Madame Bénédicte FLAVIGNY, vice-présidente chargée des fonctions de juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame France BETTON, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Christian BOMART

Siège de la commission	Composition de la commission	
CROIX	1er tour	
	Président	. Madame Laurene RUYSSEN, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille chargée du service du tribunal d'instance de Lille
	Membre	. Madame Cécile RUZE, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Frédérique BEAUSSART, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Nathalie LECH
	2ème tour	
	Président	. Madame Ghislaine CAVAILLES, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Anne BEAUVAIS, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Eve POTTIER, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Nathalie LECH
HALLUIN	1er tour	
	Président	. Madame Hedwige SOILEUX, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Monsieur Johann RUOCCO, juge des enfants au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Isabelle FACON, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille chargée du service du tribunal d'instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Florence BELVAL
	2ème tour	
	Président	. Monsieur Georges GAIDON, vice-président au tribunal de grande instance de Lille chargé du service du tribunal d'instance de Roubaix
	Membre	. Madame Anne-Sophie HUTIN, juge au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Eve POTTIER, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Florence BELVAL
LA MADELEINE	1er tour	
	Président	. Madame Christine BLANC, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Muriel DESURMONT, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Monsieur Bernard LEMAIRE, vice-président au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Antoine COLLET
	2ème tour	
	Président	. Monsieur Philipe DAVID, premier vice-président au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Monsieur Hugues MORY, vice-président au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Marie-Claude BOUTARD, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille chargée du service du tribunal d'instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Antoine COLLET
LAMBERSART	1er tour	
	Président	. Madame Cécile DANGLES, vice-présidente chargée des fonctions de juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Juliette BEUSCHAERT, juge au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Monsieur Bernard LEMAIRE, vice-président au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Mohamed ABDOUNE
	2ème tour	
	Président	. Madame Joëlle SPAGNOL, vice-présidente chargée des fonctions de juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Monsieur David CLEUZIOU, vice-président au tribunal de grande instance de Lille chargé du service du tribunal d'instance de Lille
	Suppléant	. Madame Evelyne CAMERLYNCK, vice-présidente chargée des fonctions de juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Mohamed ABDOUNE

Siège de la commission	Composition de la commission	
LILLE	1er tour	
	Président	. Monsieur Mikael SIMOENS, vice-président au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Maître David LIETART, avocat au barreau de Lille
	Suppléant	. Monsieur Nicolas STEIMER, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Etienne DELMOTTE
	2ème tour	
	Président	. Monsieur Tristan GERVAIS de LAFOND, président du tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Monsieur Fabrice DELBANO, premier vice-président adjoint au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Céline LESAY, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Frédéric ANTONA
LOOS	1er tour	
	Président	. Madame Sophie VALAY-BRIERE, première vice-présidente adjointe au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Monsieur René ZANATTA, juge au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Monsieur Jean-Marc HERBAUT, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Eliane DEL DIN
	2ème tour	
	Président	. Madame Emmanuelle RICHARD, juge au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Fabienne BONHOMME, juge au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Valérie CULIOLI, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Eliane DEL DIN
MARCQ-en-BAROEUL	1er tour	
	Président	. Madame Catherine GUIEU-DELFOSSE, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille chargée du service du tribunal d'instance de Tourcoing
	Membre	. Monsieur Julien BORGET, juge au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Agnès BANVILLET, vice-présidente placée affectée au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Deborah ANGIELCZYK
	2ème tour	
	Président	. Madame Marie-Christine PATTYN, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Djamela CHERFI, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Valérie CULIOLI, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Deborah ANGIELCZYK
MONS-en-BAROEUL	1er tour	
	Président	. Monsieur Robert ADAM, vice-président chargé des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Marianne JAMET, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Monsieur Jacques HUARD, vice-président au tribunal de grande instance de LILLE
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Cédric LEROY
	2ème tour	
	Président	. Madame Anne-Marie FARJOT, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Monsieur Frédéric KOCHER, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Marie TERRIER, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Cédric LEROY
ROUBAIX	1er tour	
	Président	. Monsieur Jean-Michel FAURE, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Monsieur Antoine GIUNTINI, juge au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Elsa JOHNSTONE, juge placée affectée au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Régis BROUILLARD
	2ème tour	
	Président	. Monsieur Ali HAROUNE, vice-président au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Monsieur Pascal GASTINEAU, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Dalia BALCIUNAITYTE, juge au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Régis BROUILLARD

Siège de la commission	Composition de la commission	
TOURCOING	1er tour	
	Président	. Madame Geneviève CREON, vice-présidente chargée des fonctions de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Hélène MERLIN, juge des enfants au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Déborah BOHEE, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Grégory BRAME
	2ème tour	
	Président	. Madame Audrey BAILLEUL, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Céline MILLER, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille chargé du service du tribunal d'instance de Lille
	Suppléant	. Madame Florence CHEVALLARD, juge au tribunal de grande instance de Lille chargée du service du tribunal d'instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Grégory BRAME
VILLENEUVE d'ASCQ	1er tour	
	Président	. Madame Emilie SENDRANE, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Aurélie VERON, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Leila GOUTAS, vice-présidente au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Romain AUDOUX
	2ème tour	
	Président	. Madame Laure DANG, juge des enfants au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Catherine CHRUSCIELEWSKI, juge au tribunal de grande instance de Lille chargée du service du tribunal d'instance de Lille
	Suppléant	. Madame Gisèle DELCAMBRE, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur Romain AUDOUX
WASQUEHAL	1er tour	
	Président	. Madame Clémence DESNOULEZ, juge des enfants au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Maître Franck SPRIET, avocat au barreau de Lille
	Suppléant	. Madame Violaine VALMALLE, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné	. Madame Isabelle CATEL
	2ème tour	
	Président	. Madame Fabienne BONHOMME, juge au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Emmanuelle RICHARD, juge au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Maître Emilie DEWAELE, avocat au barreau de Lille
	Fonctionnaire désigné	. Madame Isabelle CATEL
WATTRELOS	1er tour	
	Président	. Madame Elisabeth VERCRUYSSE, juge au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Madame Alice VERGNE, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Violaine VALMALLE, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame GUILLAUME Géraldine
	2ème tour	
	Président	. Monsieur Christophe LE GALLO, vice-président au tribunal de grande instance de Lille
	Membre	. Monsieur Stanislas SANDRAPS, vice-président chargé des fonctions de juge d'instruction au tribunal de grande instance de Lille
	Suppléant	. Madame Dalia BALCIUNAITYTE, juge au tribunal de grande instance de Lille
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame GUILLAUME Géraldine

Siège de la commission	Composition de la commission	
DENAIN	1er tour	
	Président	. Madame Claire MARCHALOT, vice-présidente au tribunal de grande instance de Valenciennes
	Membre	. Madame Catherine DEREGNACOURT, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Valenciennes
	Suppléant	. Madame Marianne WEGNEZ, juge au tribunal de grande instance de Valenciennes
	Membre	. Monsieur David DUFOUR
	2ème tour	
	Président	. Madame Françoise DUPUIS, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Valenciennes
	Membre	. Madame Géraldine VUILLEMIN, vice-présidente au tribunal de grande instance de Valenciennes
	Suppléant	. Madame Leslie JODEAU, juge de l'application des peines au tribunal de grande instance de Valenciennes
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Monsieur David DUFOUR
VALENCIENNES	1er tour	
	Président	. Madame Sylvie THEVENOUX, vice-présidente au tribunal de grande instance de Valenciennes
	Membre	. Madame Claudette BOROWICZ, vice-présidente au tribunal de grande instance de Valenciennes
	Suppléant	. Monsieur Ali MERIMECHE, vice-président chargé des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Valenciennes
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Elodie LEROY
	2ème tour	
	Président	. Madame Cécile NOUNOU, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Valenciennes
	Membre	. Madame Lysis DARROT, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal de grande instance de Valenciennes
	Suppléant	. Madame Nadège PERRIN, juge au tribunal de grande instance de Valenciennes
	Fonctionnaire désigné par le Préfet	. Madame Elodie LEROY

PREFET DU NORD

Arrêté n °2015072-0001

signé par
Didier MONTCHAMP, préfet délégué pour la défense et la sécurité

le 13 Mars 2015

Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité

Arrêté modificatif fixant la composition du jury relatif au concours restreint de maîtrise d'oeuvre organisé en vue de la construction d'un bâtiment à usage de bureaux et restructuration/ réhabilitation de bâtiments en locaux de service et techniques pour le groupement de gendarmerie départementale du Pas- de- Calais (GGD62), quartier Baudimont à ARRAS.

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Arrêté modificatif fixant la composition du jury
relatif au concours restreint de maîtrise d'œuvre
organisé en vue de la construction
d'un bâtiment à usage de bureaux et restructuration/réhabilitation
de bâtiments en locaux de service et techniques
pour le groupement de gendarmerie départementale
du Pas-de-Calais (GGD62), quartier Baudimont à ARRAS.

❖

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE NORD
PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS
PREFET DU NORD
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

❖

Vu les décrets n°93.1268 et n°93.1270 en date du 29 novembre 1993 portant application de la loi n°85.704 en date du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu les articles 25, 70 et 74 du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 1993, modifié par l'arrêté du 13 janvier 1994, portant modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrages publics à des prestataires de droit privé ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1993, modifié par l'arrêté du 23 mars 1996, portant désignation des ordonnateurs secondaires ;

Vu l'ordonnance n°2004-566 en date du 17 juin 2004 portant modification de la loi n° 85.704 en date du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 août 2014 portant délégation de signature à monsieur Didier MONTCHAMP, préfet délégué pour la défense et la sécurité ;

Vu l'arrêté initial de composition du jury publié au recueil normal des actes administratifs sous le n° 294 du 14 octobre 2014.

ARRETE

ARTICLE 1

Un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse avec maquette est organisé par le ministre de l'intérieur pour la dévolution des études et le suivi de l'exécution des travaux nécessaires à la construction d'un bâtiment à usage de bureaux et restructuration/réhabilitation de bâtiments en locaux de service et techniques pour le groupement de gendarmerie départementale du Pas-de-Calais (GGD62), quartier Baudimont à ARRAS.

ARTICLE 2

Le jury est chargé :

- d'examiner les candidatures présentées, d'en dresser un procès-verbal et de formuler un avis motivé par le représentant du pouvoir adjudicateur ; (jury 1)
- d'évaluer et de classer les prestations remises, d'en dresser un procès verbal et de formuler un avis motivé par le représentant du pouvoir adjudicateur ; (jury 2)

Sa composition est fixée comme suit :

1°) Membres à voix délibérative :

Président : Monsieur Didier Montchamp, préfet délégué pour la défense et la sécurité ou son représentant ;

Membres :

- la préfète du département Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- le directeur général de la gendarmerie nationale ou son représentant ;
- le directeur de l'évaluation de la performance et des affaires financières et immobilières ou son représentant ;
- le commandant de la zone de gendarmerie Nord- Pas-de-Calais ou son représentant ;
- le secrétaire général adjoint du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense Nord ou son représentant ;
- le chargé de mission du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense Nord ou son représentant ;
- le directeur de l'administration générale et des finances du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense Nord ou son représentant ;
- le directeur de l'immobilier du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense Nord ou son représentant ;
- le directeur adjoint de l'immobilier du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense Nord ou son représentant ;
- Madame Marie Elise GONIN, architecte ;
- Monsieur Sébastien DHOOGE, architecte ;
- Monsieur Damien GUIOT, architecte ;
- Monsieur Grégoire BERTRAND, représentant la compétence bureau d'études techniques ;
- Madame Tiphanie CASANOVA, représentant la compétence bureau d'études techniques.

Cité administrative – Boîte postale 2012 – 59 012 LILLE CEDEX – Télécopie : 03 20 62 48 74

2°) Membres participants n'ayant pas de voix délibérative :

- l'administrateur général des finances publiques du Nord ou son représentant ;
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant.

ARTICLE 3

Les architectes libéraux et les représentants des bureaux d'études participant aux réunions du jury et n'exerçant pas de fonctions administratives percevront une indemnité forfaitaire exclusive de tout autre remboursement couvrant les frais de participation aux réunions du jury.

Le montant de l'indemnité est égal à cinq cents euros toutes taxes comprises par journée de présence, ce montant incluant les frais de déplacement.

ARTICLE 4

Le jury apprécie de façon souveraine les difficultés ou les problèmes éventuels liés à l'organisation de la consultation. Il arrête sa méthode de travail et fixe les règles de fonctionnement.

Chaque membre du jury à voix délibérative dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité des membres votants. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE 5

Le quorum est atteint dès lors que la moitié des membres à voix délibérative sont présents.

ARTICLE 6

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la zone de défense et de sécurité Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

LILLE (Nord), le 13 MARS 2015

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,

Le préfet délégué
pour la défense et la sécurité

Didier MONTCHAMP